



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 2 octobre 2006 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les Conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton

**Directeur Général par intérim, Greffier
et Trésorier :** Laurent Levasseur

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

02-10-155 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-10-156 3.- **RÉSOLUTION – MODIFICATION – RÉGLEMENT 06-371**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement 06-371;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance spéciale du 28 septembre 2006;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

D'ADOPTER le règlement no 06-372 modifiant le règlement 06-371 concernant le programme « «Logement abordable »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lucie Tremblay appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur-général par intérim
Greffier et Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 10 octobre 2006 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Jacques Bérubé
Mesdames les conseillères :	Lucie Tremblay Denise Larouche Madeleine Girard Devin
Messieurs les Conseillers :	Pascal Dion Gilles Lachance Christian Breton
Directeur général par intérim, greffier et trésorier :	Laurent Levasseur

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population et demande une minute de silence.

06-10-157

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Dion
Appuyé par monsieur le conseiller Gilles Lachance

QUE l'ordre du jour soit et est accepté après avoir retiré les points;

7. Résolution – Redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

13. Résolution – Disposition des immeubles mis en vente et sans preneur

14. Résolution – Règlement abrogeant les règlements 02-351 et 04-364.

et ajouté les points suivants :

15.- Avis de motion concernant l'abrogation des règlements 92-291, 02-351 et 04-364;

16.- Résolution - Attribuer un nom à l'édifice abritant Peluches et Baluchons

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-158

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 SEPTEMBRE 2006 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU 28 SEPTEMBRE ET DU 2 OCTOBRE 2006**

Il est proposé par M le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M le conseiller Pascal Dion



QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre 2006 soit et est accepté après avoir enregistré, au point 8, l'opposition de Mme la conseillère Madeleine Devin.

QUE les procès-verbaux des assemblées spéciales du 28 septembre et du 2 octobre 2006 soient et sont acceptés tel que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-159

4.- **ADOPTION DES COMPTES – SEPTEMBRE 2006**

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de septembre 2006 s'élevant 234 887.55\$ et la liste des comptes à payer concernant cette même période et s'élevant à 68 931.84\$\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer de septembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-160

5.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE – CAISSE POPULAIRE DE CHIBOUGAMAU**

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre à jour les autorisations de signature relatives à la Caisse Populaire de Chibougamau;

Il est proposé par M le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M le conseiller Christian Breton

QUE M. Jacques Bérubé, maire, Mme Lucie Tremblay pro-maire, M. Laurent Levasseur, directeur général par intérim, greffier et trésorier et Mme Denise Migneault, assistante-trésorière, soient et sont les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

QUE ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

QUE le trésorier, l'assistante-greffière ou l'assistante-trésorière, suivant le cas, exerceront seuls les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux (2) des personnes ci-haut identifiées à savoir M. Jacques Bérubé, maire, ou, en son absence, Mme Lucie Tremblay et M. Laurent Levasseur, directeur général par intérim,



trésorier, greffier ou, en son absence, Mme Denise Migneault, assistante-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-161

6.- **RÉSOLUTION – CAUTIONNEMENT DÉPÔT SEC-PROGRAMME UMQ-AON DE CAUTIONNEMENT POUR LE MDDEP**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs a édicté de nouvelles normes en vertu du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE lesdites normes sont exécutoires depuis le 19 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ces normes, un cautionnement de 100 000\$ est requis pour le site de matières résiduelles sèches;

CONSIDÉRANT QU'il y a un programme UMQ-AON Parizeau inc de cautionnement pour le MDDEP;

CONSIDÉRANT QUE Aon-Parizeau, dans le cadre de ce programme, nous a déposé une offre de service via la Compagnie d'Assurance St-Paul Garantie et que la prime est établie à 1 500\$ pour trois ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de Aon Parizeau et la Compagnie d'Assurance St-Paul Garantie et autorise le directeur général par intérim à signer la convention d'indemnisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-162

7.- **RÉSOLUTION – AJUSTEMENT DU CONTRAT DE LES FORAGES L.B.M. INC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a retenu les services de Les Forages L.B.M. Inc pour l'aménagement de puits d'alimentation, de piezomètres et essai de pompage en 2003;

CONSIDÉRANT QU'une partie du contrat n'a pas été exécutée à la demande la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Les Forages L.B.M. inc. demande un ajustement de 28 969,80\$, soit 16% d'augmentation sur la portion restante du contrat, laquelle portion est établie, sur la base de la soumission originale, à 149 332.80\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais approuve un ajustement de 10% au lieu des 16% demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



06-10-163

8.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT – DUFRESNE ASPHALTE – RÉFECTION DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réalisé des travaux de réfection de sections de rues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

QUE la Ville de Chapais approuve le paiement d'une somme de 17, 109.99.00\$ plus taxes à l'attention de l'entreprise Dufresne asphalte pour les travaux de réfection de sections de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-164

9.- **RÉSOLUTION – PAIEMENT- LES ENTREPRISES MARC FORGET – PROJET D'AMÉLIORATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU LAC PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration du chemin d'accès au lac Presqu'île est maintenant complété;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M le conseiller Christian Breton
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais accepte de libérer un paiement final de 9, 815.00\$ plus taxes à l'attention de « Les entreprises Marc Forget »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-165

10.- **RÉSOLUTION – DON À UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire soutenir et encourager l'action bénévole;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Opémiska, Curling Junior, est en campagne de financement et requiert le soutien financier de la Ville de Chapais;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M le conseiller Christian Breton
Appuyé par M le conseiller Gilles Lachance

QUE la Ville de Chapais accorde une aide de 250\$ au Curling Junior.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-166

11.- **RÉSOLUTION – ENTENTE AVEC DANIEL DUFOUR**

CONSIDÉRANT QUE Daniel Dufour a quitté ses diverses fonctions à la Ville de Chapais le 29 septembre 2006 après 18 ans de service;

CONSIDÉRANT QU'il a demandé un congé sans solde d'une année à compter de la date précitée et qu'un tel congé a été accordé en vertu de la résolution 06-09-138;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mis en place une direction générale par intérim pour une période de 6 mois en vertu de la résolution 06-09-138;

CONSIDÉRANT QUE Daniel Dufour a également demandé une prime de départ en vertu de l'article 2 de la politique administrative et salariale des employés cadres de la Ville de Chapais signée le 12 octobre 2004 et en vertu de l'annexe I de la convention collective de travail adoptée le 2 mai 2003;

CONSIDÉRANT QUE Daniel Dufour bénéficie de l'ex-programme favorisant l'acquisition d'ordinateurs personnels et qu'un solde de 2 762.53 demeure impayé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

QUE la Ville de Chapais, pour assurer une cohérence administrative, remplace le paragraphe suivant de la résolution 06-09-138 : « Que la Ville de Chapais confirme son accord auprès M. Daniel Dufour pour un congé sans solde d'un an » par :

QUE la Ville de Chapais accorde à M. Daniel Dufour un congé sans solde de 6 mois;

QUE la demande de prime de départ soit et est refusée en raison du libellé de l'annexe I de la convention collective : « Les personnes salariées ayant accumulé plus de vingt (20) ans d'ancienneté recevront une prime de départ de cinq cents dollars par année de service »

QUE M Daniel Dufour soit invité à soutenir le directeur général par intérim de ses connaissances, de ses conseils et de ses suggestions et qu'il reçoive à tous les mois, en contrepartie, une somme égale à 1/6 du solde impayé relatif à l'ex-programme d'acquisition des ordinateurs personnels, de telle sorte qu'à la fin d'une période de 6 mois la dite somme soit effacée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

06-10-167 12.- **RÉSOLUTION – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 92-291, 02-351 et 04-364**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais entend préparer les terrains de maison mobile vacants sur lesquels des autorisations ont déjà été accordées à des propriétaires contigus afin de pouvoir répondre à des demandes éventuelles de location;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer le droit de louer ces terrains de maison mobile vacants à d'autres fins que l'occupation d'une résidence principale;

AVIS DE MOTION est par la présente donnée par le conseiller Christian Breton à l'effet qu'il sera présenté lors d'une assemblée ultérieure un règlement ayant pour objet d'abroger les règlements 92-291, 02-351 et 04-364.

06-10-168 13.- **RÉSOLUTION – ATTRIBUER UN NOM À L'ÉDIFICE ABRITANT PELUCHES ET BALUCHONS**



CONSIDÉRANT QU'il y lieu de donner un nom à l'édifice abritant Peluches et Baluchons;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M le conseiller Gilles Lachance
Appuyé par M le conseiller Christian Breton

QUE la Ville de Chapais nomme l'édifice abritant Peluches et Baluchons « **Édifice Gérard Pellerin** ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Sujet abordé par M le conseiller Gilles Lachance : le comportement inacceptable de certains contribuables dans la disposition de leurs matières résiduelles au site du dépôt sanitaire.

Sujet abordé par Mme la conseillère Madeleine Devin : les travaux en cours par le ministère des transports à l'entrée sud-est de la Ville.

Sujets abordés par M le maire Jacques Bérubé : les rumeurs concernant la 10^{ième} rue, la disposition des matières résiduelles par les contribuables, le projet de relocalisation et de construction du curling et la volonté du conseil concernant les terrains vacants destinés à être occupés par des maisons mobiles.

QUESTIONS DU PUBLIC

Informations demandées concernant l'utilisation des fonds d'aide destinés à la diversification économique en provenance de la Municipalité de la Baie James.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M le conseiller Christian Breton appuyée par Mme la conseillère Lucie Tremblay et faite.

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur-général par intérim
Greffier et Trésorier